

Les piles collectées par notre service sont déposées en CVAE, Centre de Valorisation et d'Apport des Encombrants, et enlevées par COREPILE, éco-organisme agréé par l'État, chargé de la collecte et du recyclage.

Les piles sont ensuite triées par catégorie (piles alcalines/salines, batteries, piles bouton...). Chaque catégorie constitue un lot qui est envoyé vers un centre de recyclage. Les piles et accumulateurs sont broyés puis traités à l'aide d'un procédé chimique ou thermique qui permet d'isoler les métaux qui seront recyclés. Les autres composants chimiques sont détruits dans des installations adaptées ou réutilisés dans la fabrication d'autres piles ou recyclés dans l'industrie chimique.

Le traitement des piles permet de récupérer environ 5000 tonnes de métaux chaque année. Quelques exemples de valorisation matière : le zinc récupéré dans les piles permet de fabriquer des gouttières, des toitures ou de nouvelles piles. Le nickel et le fer sont utilisés dans la fabrication d'aciers inoxydables (couverts de table). Le plomb, le cuivre et le cobalt sont utilisés dans l'industrie et notamment pour la fabrication de piles neuves.

Vous pouvez également trouver des informations sur le site corepile.fr